



GREEN FILM

Wallonia

Guide de soutien aux productions durables



Table des matières

Introduction	3
Principes élémentaires et corrélation avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies	5
Comment fonctionne le modèle ?	6
Check list	7
Prérequis	8
PR1 - Plan de développement durable	
PR2 - Plan d'optimisation des transports	
Critère A : Économie d'énergie	9
A1 - Connexion au réseau local	
A2 - Énergie verte	
A3 - Éclairage LED	
Critère B : Transport et logements	10
B1 - Véhicules EURO 5	
B2 - Véhicules EURO 6, hybride, méthane ou GPL	
B3 - Hébergement : dans un rayon de 10km du plateau	
B4 - Hébergement : établissements d'hébergement certifiés	
Critère C : Catering	11
C1 - Eau potable	
C2 - Fourniture des repas	
C3 - Vaisselle réutilisable	
C4 - Boissons chaudes sur le plateau	
Critère D : Matériaux	13
D1 - Fournisseurs et produits certifiés	
D2 - Matériaux recyclables ou issus de la réutilisation	
D3 - Réutilisation des matériaux de décors	
D4 - Communication sur papier	
Critère E : Gestion des déchets	15
E1 - Tri sélectif	
Critère F : Communication	15
F1 - Communication sur la durabilité	

Introduction

En 2019, Wallimage a passé un cap important, celui de la création d'un tout nouveau département, et avec lui, l'intégration d'une équipe complémentaire dédiée à l'accueil de tournages.

Cette croissance représente de nombreux avantages pour le fonds dont l'occasion de se pencher sur les problématiques environnementales de nos métiers et l'opportunité de développer une politique générale en matière d'éco tournage.

Les enjeux sont importants et la nécessité d'adapter nos modèles est incontestable. La crise sanitaire du Covid-19 survenue en mars 2020 a rendu ce constat encore plus criant : il faut se réinventer pour pouvoir continuer à créer des films...

Nous avons, ensemble, le pouvoir de faire changer les choses, à travers les œuvres que nous créons, grâce à un positionnement clair.

Nous sommes convaincus que ces adaptations ne représentent pas nécessairement des augmentations de budget ! Et si c'est le cas, nous pensons que l'avenir de la planète et de nos enfants mérite bien ce prix marginal que nous aurions à payer...

Plus les actions seront globales, plus elles seront porteuses. Wallimage faisant partie de l'association européennes des fonds régionaux Cineregio, a dès lors intégré le sous-groupe de travail Greenregio dont la mission tend à uniformiser le processus de « VERTIFICATION » du secteur au niveau Européen, en ayant une réflexion et une approche commune, simplifiant les démarches auprès des instances européennes en vue de futures législations.

À l'occasion des dernières Berlinale, le groupe de travail a publié le Green report 2020.

Ce rapport fait état des différentes initiatives régionales, dont l'engagement de Wallimage.

Il souligne également sa ratification par l'ensemble des membres, du Green Manifesto (voir encadré ci-contre).

Nous sommes également en contact étroit avec le groupe européen Interreg Greenscreen, porté entre autres par le VAF et dont les objectifs sont la réduction de l'empreinte carbone sur les productions européennes, le partage des bonnes pratiques en matière de production durable à travers l'Europe ainsi que la promotion auprès des sociétés de production cinématographique et télévisuelle et leurs fournisseurs de l'importance de l'adoption des mesures écologiques, dans le but de les aider à former leur personnel et créer aussi de nouveaux emplois liés au travail durable.

Un réseau de partenaires Européens, facilitant les coproductions internationales

Avec plusieurs de nos homologues européens, et à l'initiative de la commission du Film du Trentin, nous avons décidé de suivre un modèle d'évaluation des productions durables commun. C'est le guide d'utilisation de ce modèle que vous tenez en main.

Ce réseau est constitué des partenaires suivants : Mallorca Film Commission, Zephyr Media Fund, Tartu Film Fund, Apulia Film Fund, IDM South Tyrol et Trentino Film Fund.

Nous sommes en effet tous convaincus que cette méthode d'évaluation commune des impacts environnementaux facilitera les coproductions en évitant la multiplication des démarches administratives.

Aussi, nous travaillons actuellement à la mise en place d'une formation de Green Manager, personne relais indispensable au bon fonctionnement du système. Ces derniers seront spécialisés dans l'éco-responsabilisation des tournages et soutiendront la production pour la mise en application des procédés écoresponsables.

L'objectif de tout ceci est de réagir face à l'urgence de la situation. Il s'agit d'une part de prendre conscience de notre devoir à tous, en tant qu'acteurs culturels, de se positionner, de valoriser nos implications sur les enjeux climatiques et de diffuser ce message fort et, d'autre part, de trouver ensemble des solutions constructives et faciles à mettre en place.

Dans un premier temps, cela vous demandera probablement un peu plus de temps en phase de préproduction, mais d'après les informations que nous avons déjà récoltées et les solutions identifiées, nous sommes convaincus que vous pourrez aussi réaliser de substantielles économies. Par exemple, en vous connectant au réseau des villes plutôt que de vous fournir en énergie via un générateur à énergie fossile, vous pourrez réaliser une économie d'environ 2/3* de vos dépenses uniquement sur ce poste. Imaginez un peu ce que vous pourriez économiser à terme sur l'ensemble des critères !

Mais il faut que les nouveaux modes de fonctionnement se mettent en place et notre but est de vous soutenir dans ces démarches. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner financièrement ces mesures.

Dès lors, non seulement les éventuels surcoûts qui découlent de leur mise en place seront éligibles à 200% (c'est à dire financés en moyenne à hauteur de 50% par le fonds), mais en plus, toutes les modalités écoresponsables seront traduites en points dans nos grilles d'analyse, visant à favoriser la sélection de projets respectueux de l'environnement (toute autre chose égale par ailleurs).

Notre objectif commun est de faire de notre secteur culturel une industrie respectueuse des contraintes climatiques de notre époque.

Notez aussi que nous prévoyons un travail avec les prestataires de services afin de garantir que ceux-ci seront à mêmes de vous proposer les solutions les plus adaptées.

Nous avons identifié d'autres initiatives également en cours de développement et qui pourront vous aider : un calculateur carbone commun, qui permet de quantifier les dépenses énergétiques, une application pour suivre en temps réel votre budget de production et l'impact énergétique liés à vos choix de durabilité, une formation de Green Manager...

De nombreux beaux projets visant à vous faciliter la tâche dans vos démarches de *verification du secteur*.

Ce rapport est un premier outil pour vous guider dans les démarches à suivre.

*Sources : Etude réalisée dans le cadre du projet Interreg Greenscreen, porté par 8 de nos collègues de Cinéregio.



Green Manifesto

The members of Green Regio, the sub-group for Green Filming of Cine Regio, hereby present their joint statement, the Cine Regio Green manifesto:

With this statement, the supporting institutions wish to contribute to the awareness of Green Filming, enhancing sustainable and climate friendly measures in film and television production and its funding.

Many professionals working in film and TV are concerned with environment and climate friendly production. There is, on occasion, uncertainty as to whether higher costs connected with sustainable production can be included in production budgets and might be eligible for public sector funding. As a matter of fact, Green Filming does not necessarily result in higher costs. Furthermore, innovation and advanced technology allow productions to work in an increasingly resource friendly and cost-effective way.

However, if additional costs do arise through environmentally friendly filming, these costs should be eligible as part of the production budget. The Green Regio members recognise approaches to sustainable production and their associated costs and confirm their eligibility for public funding.

It is our declared goal to visibly promote sustainable policies and means and make them achievable for the film and television industry and its funding agencies.

Principes élémentaires et corrélation avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies

L'économie circulaire et la règle des « 3R ».

Selon la Commission européenne, l'économie circulaire est une économie dans laquelle « les produits et les matières conservent leur valeur le plus longtemps possible ; les déchets et l'utilisation des ressources sont réduits au minimum et, lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues dans le cycle économique afin d'être utilisées encore et encore pour recréer de la valeur. »

L'économie circulaire permet l'optimisation des ressources et rompt avec le schéma traditionnel de production linéaire, qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction, auquel se substitue une logique de "boucle".

Une règle simple permet de mettre en application ce type d'économie : la règle des 3R qui se traduit comme suit :

Réduire > la quantité de vos déchets en faisant des choix éclairés pour vos fournitures.

Réutiliser > un maximum de matériaux d'une production à l'autre.

Recycler > un maximum de ce que vous n'avez pu réutiliser ou réinjecter dans un circuit de revalorisation.

Retrouvez plus d'informations à ce propos sur le [portail de l'économie circulaire en Wallonie](#).



Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice.

Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030.

Nous avons fait cette corrélation car les réflexions des mesures vertes à mettre en place pour les productions vont de plus en plus dans ce sens et compte tenu de l'universalité du sujet et des ODD, il nous semble judicieux de faire le parallèle, inscrivant ainsi notre démarche commune dans un processus global.

Tout au long de ce livret, vous trouverez des critères, les ODD que vous impacterez en adoptant de bonnes pratiques sur vos plateaux.

Retrouvez plus d'informations sur les 17 Objectifs directement sur le site des [Nations Unies](#).

Comment fonctionne le modèle ?

Avant le tournage

À l'aide de la check list, vous déterminez les critères de durabilité environnementale énumérés dans le guide GREEN FILM Wallonia que vous vous engagez à respecter lors de la production.

Dès septembre 2020, si vous remplissez cette fiche (qui ne sera obligatoire qu'au 1er janvier 2021), le total des points récoltés sera intégré au total des points obtenus dans la fiche d'évaluation du projet élaborée par Wallimage, permettant aux projets les plus écoresponsables de se démarquer par rapport à d'autres, qui le seraient moins.

Pendant le tournage

La production s'engage à respecter les critères sélectionnés avec l'appui recommandé d'un conseiller éco-sanitaire (dont le salaire est éligible au mécanisme Wallimage s'il/elle est domicilié/e en Wallonie)

Dès 2021, un système de vérification sera mis en place pour que les critères annoncés soient effectivement respectés.

Après le tournage

Si la vérification est positive, la production reçoit la certification de durabilité environnementale GREEN FILM Wallonia et les dépenses wallonnes relatives à ces démarches deviennent éligibles à 200% lors du décompte préalable au versement de la dernière tranche de l'investissement du Fonds Wallimage.

Calendrier d'application du modèle

- **Novembre 2020** : mise en place sur base volontaire afin de tester le modèle. (À noter que les dossiers intégrant dès ce stade les documents demandés seront gratifiés dans la grille d'évaluation générale)
- **Janvier 2021** : intégrer les documents GREEN FILM Wallonia dans les dossiers devient une obligation. La mise en oeuvre des mesures est vérifiée aléatoirement par le personnel de Wallimage.
- **Septembre 2021** : des vérifications plus précises auront lieu pour délivrer le label GREEN FILM Wallonia à la production qui peut l'intégrer au générique de fin et à sa communication afin de faire valoir et de partager son engagement.

Check list

Prérequis	
PR1	Plan de développement durable
PR2	Plan d'optimisation des transports

A. Économie d'énergie	
A1	Connexion au réseau local
A2	Énergie verte
A3	Éclairage LED

B. Transports et logements	
B1	Véhicules EURO 5
B2	Véhicules EURO 6, hybride, méthane ou GPL
B3	Hébergement : dans un rayon de 10km du plateau
B4	Hébergement : établissements d'hébergement certifiés

C. Catering		
C1	Eau potable	Réseau local
		Fontaine
C2	Fourniture des repas	Catering
		Restaurants
C3	Vaisselle réutilisable	
C4	Boissons chaudes sur le plateau	Tasses lavables et café moulu
		Tasses en cellulose et café en gaze

D. Matériaux	
D1	Fournisseurs et produits certifiés
D2	Matériaux recyclables ou issus de la réutilisation
D3	Réutilisation des matériaux de décors
D4	Communication sur papier

E. Gestion des déchets	
E1	Tri sélectif

F. Communication		
F1	Communication sur la durabilité	Dossier de presse
		Bande annonce / clip / coulisses
		Initiatives proposées par la production

Prérequis (conditions préalables, obligatoires)

Objectifs

Planifier à l'avance l'application pratique et rationalisée des critères de durabilité à adopter, en utilisant des informations simples et concrètes, afin de réduire au minimum les incidences sur l'environnement, sans toutefois ralentir le travail de l'équipe.

Planifier au préalable la mobilité de la production de manière à optimiser les transports et ainsi réduire leur impact environnemental et économique.

PR1 - Plan de développement durable

EXIGENCES

Chaque action indiquée ci-dessous doit être effectuée avant de commencer le tournage :

- Nomination d'un responsable de la mise en œuvre du protocole (Green Manager) ayant si possible déjà l'expérience d'au moins deux tournages éco responsables.
- Wallimage ambitionne de créer une formation délivrant le titre de *conseiller éco sanitaire*. Dès qu'un premier cycle de formation aura été bouclé, les Green Manager disposant de ce cette qualification seront préférés à toute autre personne dans ce rôle.

Rédaction d'un plan de durabilité décrivant les choix faits pour rendre la production durable, sur la base des critères identifiés. Le plan de durabilité sera transmis à :

- Wallimage
- Chaque membre de la production

Le tout bien sûr de préférence par courrier électronique.

Le Green Manager organisera une réunion de lancement à des fins de formation avec au moins les chefs de département.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Plan de durabilité (avant de commencer le tournage) ;
- Nomination et résumé (CV) du Green Manager (avant de commencer le tournage) ;
- Des courriers électroniques avec le plan envoyé à l'équipe ;
- Procès-verbal de la réunion de lancement.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le plan de durabilité devra inclure, pour chaque critère, une référence précise quant aux actions à entreprendre pour chaque département. L'objectif du plan est d'impliquer tous les membres de l'équipe dans la mise en œuvre des meilleures pratiques environnementales.

La réunion de lancement avec les chefs de département doit être considérée comme une opportunité de formation. Lors de cette réunion, il est préférable de fournir des informations spécifiques à chaque département. Les chauffeurs transportant des personnes et des marchandises, par exemple, devraient connaître en détail le plan d'optimisation des transports et la nécessité de recourir autant que possible aux transports en commun. Wallimage pourra le cas échéant transmettre le plan aux organismes publics concernés, en particulier aux conseils communaux, afin de leur fournir des garanties et de renforcer leur coopération en vue de la réussite du plan.

PR2 - Plan d'optimisation des transports

EXIGENCES

Avant de commencer le tournage, nommer un responsable de la mobilité qui rédigera un plan d'organisation des transports concernant les véhicules des techniciens présents sur le plateau et les véhicules de transport de personnes, à la fois sur le plateau et pour le transfert des personnes du plateau vers les lieux d'hébergement et inversement.

Le plan doit être rédigé et nous parvenir avant le début du tournage. Il doit contenir les indications suivantes :

- Nombre et type de véhicules utilisés ;
- Une estimation du nombre de trajets à effectuer pour chaque véhicule, répartis en trajets simples ;
- Une estimation du nombre d'occupants de chaque véhicule, répartis en un seul voyage ;
- Pendant le tournage, le contenu du plan doit être pris en compte et mis à jour en cas de nouvelles exigences, en enregistrant les données relatives à chaque voyage.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Nomination du responsable de la mobilité désigné (avant de commencer le tournage) ;
- Plan d'organisation du transport (avant de commencer le tournage) ;
- Enregistrement des données concernant la consommation de carburant, la distance parcourue et le nombre de personnes voyageant dans chaque véhicule.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le principe de départ doit être d'utiliser le plus petit nombre possible de véhicules. À cette fin, il est préférable d'analyser tous les autres critères relatifs au transport, de choisir celui à suivre et, à ce stade, de choisir le mode de transport le mieux adapté à la vie quotidienne sur le plateau.

Objectifs

Assurer une réduction efficace de l'impact environnemental de la production cinématographique, en limitant au maximum les émissions polluantes et le gaspillage des ressources énergétiques.

Rationaliser l'utilisation des ressources en faveur des économies.

A1 - Connexion au réseau local

EXIGENCES

Utiliser uniquement l'alimentation fournie via des connexions temporaires au réseau de distribution d'électricité, en contactant les fournisseurs locaux, sans utiliser de générateurs portables.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Contrats conclus avec le ou les fournisseurs d'électricité ;
- Factures d'électricité ;
- Un tableau récapitulatif de tous les plateaux et des références correspondantes de l'alimentation électrique utilisée pour chacun (fournisseur, contrat).

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Une connexion temporaire au réseau implique un coût fixe lors de la conclusion du contrat et des coûts variables calculés sur la consommation réelle en kWh ; ces coûts seront très inférieurs aux coûts d'exploitation des générateurs. Après chaque inspection d'emplacement, il sera avantageux d'identifier le fournisseur d'énergie concerné dans la zone hébergeant le tournage et de le contacter pour vérifier la possibilité d'une connexion temporaire.

A2 - Énergie verte

EXIGENCES

Option 1 : Conclure des contrats avec des fournisseurs d'énergie qui fournissent exclusivement de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, en se référant uniquement aux services d'électricité activés localement directement par la production.

Option 2 : Produire de l'énergie directement à partir de sources renouvelables, par exemple en utilisant des kits photovoltaïques autonomes pour recharger les batteries.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Option 1 : Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Contrat de fourniture ;
- Déclaration du fournisseur d'électricité indiquant la provenance des sources renouvelables de l'ensemble de l'électricité fournie (dans le cadre du contrat) et/ou certificat de garantie d'origine de la fourniture.

Option 2 : Produire les originaux ou des copies des factures d'achat ou de location des kits de production utilisés et une preuve photographique de leur utilisation.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Pour démontrer que l'énergie utilisée provient à 100% de sources renouvelables, utiliser des fournitures munies du certificat de « Garantie d'origine » ou obtenir du fournisseur une déclaration signée concernant le caractère renouvelable de toutes les sources d'énergie utilisées pour produire l'électricité fournie à la production.

A3 - Éclairage LED

EXIGENCES

Utiliser uniquement un éclairage avec des lampes LED. Évitez d'utiliser des systèmes d'éclairage à incandescence, halogène ou fluorescent.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des factures d'achat ou de location des systèmes d'éclairage utilisés, sur lesquelles il est indiqué qu'elles sont basées sur la technologie LED et sur des preuves photographiques de leur utilisation.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Les systèmes d'éclairage à lampes à incandescence, halogènes et fluorescentes consomment beaucoup plus d'électricité que les lampes à LED et ont donc un impact négatif sur la durabilité environnementale et les coûts.

Objectifs

Réduire les émissions polluantes provenant des déplacements en transports motorisés, à travers une organisation rationnelle des mouvements, permettant ainsi une réduction des coûts de consommation de carburant.

B1 - Véhicules EURO 5

EXIGENCES

Utiliser uniquement des véhicules conformes à la norme Euro 5. Les véhicules aux normes inférieures ne rentrent pas en ligne de compte.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Les documents d'immatriculation du véhicule ;
- Contrats de location, le cas échéant.

B2 - Véhicules EURO 6, hybride, méthane ou GPL

EXIGENCES

Utiliser uniquement des véhicules conformes à la norme Euro 6 et/ou des véhicules équipés de moteurs au méthane, au GPL, électriques ou hybrides.

Cette exigence doit être satisfaite exclusivement en ce qui concerne les véhicules destinés au transport de personnes.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Une liste des véhicules Euro 6, méthane, GPL et/ou électriques ;
- Les documents d'immatriculation des véhicules ;
- Contrats de location, le cas échéant.

B3 - Hébergement : dans un rayon de 10km du plateau

EXIGENCES

Sélectionner un hébergement dans un rayon de 10 km du plateau, sauf lorsque les sets ne sont utilisés que pendant un jour de tournage.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- La liste des installations d'hébergement de l'équipe ;
- Les factures correspondantes (ou un justificatif similaire) pour l'hébergement ;
- La preuve graphique de la distance d'hébergement par rapport à l'ensemble (exemple : cartes / photographies satellites avec les distances indiquées).

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le choix de l'hébergement a une incidence sur les déplacements des véhicules et, par conséquent, sur les émissions polluantes et les coûts de carburant. Pour cette raison, il est important de choisir un hébergement le plus proche possible des lieux de tournage. Organiser des hébergements à proximité contribue également à simplifier l'organisation des transports en termes de gestion du temps et à réduire le rythme de travail des personnes qui conduisent des véhicules.

B4 - Hébergement : établissements d'hébergement certifiés

EXIGENCES

En ce qui concerne les hôtels, choisir de séjourner dans des installations durables certifiées environnementales ISO 14024 par une tierce partie (telle que le label écologique de l'UE) pendant au moins 50% des nuits passées.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- La liste des hôtels utilisés ;
- Leurs certifications ;
- Un tableau résumant le nombre total de nuits passées par la production ;
- Les factures d'hébergement.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Pour lire toutes les actions de la norme, les installations certifiées et toute autre information relative au label écologique de l'UE pour les établissements d'hébergement touristique, vous pouvez consulter les sites suivants :

- [Ecolabel EU](#)
- [Logements écolabellisés Wallonie](#)

Objectifs

Garantir aux membres de l'équipe une alimentation saine, de bonne qualité et respectueuse de l'environnement en réduisant autant que possible la production de déchets de la restauration et les émissions de CO² résultant de choix organisationnels coûteux tant au niveau environnemental qu'économique.

C1 - Eau potable

EXIGENCES

L'approvisionnement en eau potable et en boissons froides sur le plateau peut s'effectuer sans utiliser de bouteilles en plastique. Lorsque l'approvisionnement est effectué à l'aide de gobelets (ou autres récipients similaires), les gobelets ne doivent pas être du type à usage unique.

Pour l'approvisionnement en eau potable, il est possible de :

- Option 1 : Utiliser uniquement le réseau local d'approvisionnement en eau ;
- Option 2 : Utiliser des distributeurs d'eau autonomes.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Option 1. Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Une liste des plateaux et des points d'accès à l'eau correspondants, utilisés pour chaque plateau ;
- Les factures relatives à l'achat de gourdes, de tasses lavables ou d'autres récipients non jetables utilisés pour l'approvisionnement en eau potable.

Option 2 : Produire les originaux ou des copies des documents suivants :

- Les factures relatives à l'achat des bouteilles des distributeurs d'eau autonomes ;
- Les factures relatives à l'achat de gourdes, de tasses lavables ou d'autres récipients non jetables utilisés pour l'approvisionnement en eau potable.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

L'utilisation de bouteilles d'eau en plastique et de gobelets jetables implique la production quotidienne de déchets (emballages légers) qui doivent être éliminés conformément aux lois locales en matière de différenciation des déchets, lesquelles peuvent varier en fonction de l'emplacement du plateau. Éviter de tels déchets constitue une solution environnementale à la fois d'un point de vue économique et organisationnel.

Les autorités sanitaires responsables surveillent en permanence l'eau de la région en garantissant aux utilisateurs du service la possibilité de boire de l'eau potable par le biais de robinets et de fontaines ; alternativement, l'eau peut être distribuée en utilisant des distributeurs d'eau autonomes qui sont, dans tous les cas, beaucoup plus écologiques que les bouteilles en plastique.

Il est recommandé aux membres de l'équipe d'utiliser des gourdes ou autres récipients personnalisés en matériau lavable.

En respectant ce critère, il est possible de réduire indirectement le recours au transport motorisé, tant pour l'achat de bouteilles d'eau et de gobelets en plastique que pour l'élimination des déchets, réduisant ainsi les conséquences des émissions de CO₂ et de la consommation de carburant.

C2 - Fourniture des repas

EXIGENCES

Pour servir le repas principal de la journée à l'équipe, choisir l'une des options suivantes :

- Option 1 : Utiliser uniquement un service de restauration de type catering ;
- Option 2 : Prendre les repas uniquement dans les restaurants éco labellisés.

L'exigence ne s'applique pas lorsque le tournage envisage des heures sans interruption pendant lesquelles un snack rapide est servi (sandwiches ou autres).

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Très souvent, les repas sont fournis en donnant aux membres de l'équipe une seule portion à manger sur le plateau. Dans ce cas également, de nombreux emballages entraînent une augmentation de la production de déchets.

Les contraintes sanitaires liées à la crise COVID-19 renforcent la nécessité d'emballages individuels. Dès lors, des emballages biodégradables ou réutilisables devront être utilisés.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Option 1 :

- Produire les originaux ou des copies du contrat ou de la convention conclus avec le service de traiteur indiquant clairement que les repas seront toujours servis sous forme de libre-service. Ou emballés dans des boîtes biodégradables.

Option 2 :

- Une liste des plateaux et des restaurants correspondants utilisés pour chaque plateau ;
- Les factures correspondantes des restaurants.

C3 - Vaisselle réutilisable

EXIGENCES

Lorsqu'un service de traiteur est utilisé pour le service de repas et de boissons, utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable (assiettes, couverts et verres).

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Lorsque vous utilisez un service de traiteur, produisez une copie du contrat conclu avec le fournisseur de services, lequel doit également indiquer le type de vaisselle à utiliser pour la distribution des aliments, en interdisant l'utilisation de vaisselle jetable.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

L'élimination des boîtes à lunch jetables, non biodégradables dans le service des aliments ne suffit pas, en soi, à éliminer le problème des ordures, car la restauration ou les catering incluent souvent dans leur service la fourniture de vaisselle jetable au lieu de la vaisselle réutilisable.

C4 - Boissons chaudes sur le plateau

EXIGENCES

L'approvisionnement en boissons chaudes sur le plateau (café, thé, etc.) doit s'effectuer sans l'utilisation de gobelets et d'agitateurs en plastique ou de capsules de café en plastique.

Pour l'approvisionnement en boissons chaudes, on peut utiliser :

- Option 1 : Tasses et agitateurs lavables (tasses en plastique dur ou en céramique) et café moulu ;
- Option 2 : Tasses et agitateurs jetables en cellulose et dosettes de café biodégradables.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Option 1 : Produire les originaux ou des copies des factures concernant l'achat de tasses lavables et d'agitateurs (tasses en plastique dur ou en céramique) et de café moulu.

Option 2 : Produire les originaux ou des copies des factures concernant l'achat de gobelets jetables et d'agitateurs en dosettes de cellulose et de gaze.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Les tables régies offertes sur les plateaux nécessitent souvent l'utilisation de petits gobelets en plastique pour le thé ou le café ; le respect de ce critère signifie une réduction de la production d'emballages ayant un impact négatif sur l'environnement.

Objectifs

Encourager l'utilisation de matériaux respectant autant que possible l'environnement, garantissant ainsi le bien-être du lieu et des personnes travaillant sur le plateau.

Éviter le gaspillage de matériaux en trouvant des solutions efficaces pour leur réutilisation.

D1 - Fournisseurs et produits certifiés

EXIGENCES

Pour la construction d'ensembles :

Option 1 :

- Utiliser du bois certifié FSC ou PEFC ;
- Utiliser des vernis et peintures certifiés Ecolabel

Option 2 :

- Contacter au moins un fournisseur de matériaux de décoration certifiés ISO 14001 ou EMAS.
<https://www.ecolabel.be/fr/generalites/titulaires-de-la-licence>

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Option 1 : Produire les originaux ou des copies de :

- Un tableau récapitulatif des fournitures utilisées pour la fabrication des décors ;
- Les factures correspondantes ;
- Les certifications environnementales correspondantes, parmi celles requises.

Option 2 : Produire les originaux ou des copies de :

- Les factures des fournisseurs de matériaux certifiés ;
- Les certifications environnementales correspondantes, parmi celles requises.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Rechercher toutes les informations nécessaires concernant la certification environnementale en vue de trouver la solution la plus écologique possible, en faisant de préférence appel à des fournisseurs locaux. Portez une attention particulière aux procédures d'élimination des matériaux, en particulier des peintures, des vernis et de leurs récipients.

D2 - Matériaux recyclables ou issus de la réutilisation

EXIGENCES

Collaborer avec des entreprises et des associations proposant des matériaux de décors, des accessoires ou des costumes recyclés ou réutilisés et concluant un contrat de fourniture ou de location.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies de :

- Les factures et/ou contrats et/ou documents de transports et/ou accords écrits démontrant l'utilisation de matériaux de décors, d'accessoires et de costumes recyclés ou réutilisés ;
- Dans le cas de matériaux recyclés, la preuve de la présence des composants recyclés (fiches techniques ou autres) ;
- Dans le cas de matériaux réutilisés, la preuve d'une utilisation antérieure.

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

Le recyclage et la réutilisation sont des pierres angulaires de la durabilité environnementale. L'utilisation de matériaux de décoration ou d'objets et de costumes recyclés ou réutilisés peut garantir des économies à la fois écologiques et économiques.

Le respect du critère ne dépend pas de la quantité ou du pourcentage de matériaux de décors, d'accessoires et de costumes recyclés ou réutilisés par rapport à la quantité totale de matériaux utilisés par la production.

D3 - Réutilisation des matériaux de décors

EXIGENCES

À la fin du tournage, mettre les matériaux de décors réutilisables, spécialement conçus pour la production, à la disposition des collecteurs.

Un accord écrit entre ceux-ci et la production doit être passé afin de préciser la mise à disposition effective de ces matériaux .

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou les copies des factures et/ou des contrats et/ou des documents de transport et/ou des accords écrits attestant du transfert d'accessoires et de décors réutilisables aux parties qui garantissent leur réutilisation (si le ramassage n'a pas encore eu lieu, produire une déclaration signée par la partie responsable de la prise en charge indiquant son engagement à la prise en charge et la liste du matériel à prendre en charge).

OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS

À la fin du tournage, il sera nécessaire de décider quoi faire avec les matériaux encore en bon état, en favorisant le *cycle vertueux* de réutilisation et en évitant qu'ils ne deviennent des déchets. Pour répondre à ce critère, seuls les matériaux de décors fabriqués spécifiquement par la production pour la création d'un décor (et par conséquent aucun costume ou véhicule loué, par exemple) sont pris en compte.

Le respect du critère ne dépend pas de la quantité ou du pourcentage de matériaux de décors, d'accessoires et de costumes à réutiliser, par rapport à la quantité totale de matériaux utilisés par la production.

D4 - Communication sur papier

EXIGENCES

Réduire au minimum la communication sur papier.

Pour les communications internes relatives aux agendas quotidiens, aux trajets à effectuer avec les véhicules à moteur ou toute autre information utile devant être communiquée aux membres de l'équipe, utiliser les communications électroniques, en y incluant Wallimage dans la liste des destinataires pour toutes communications utiles. (Bibles, PDT, FDS,...)

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies de la déclaration de l'entité adoptante de GREEN FILM Wallonia concernant la distribution électronique des notices internes.

E. Gestion des déchets



Objectifs

Pendant toute la durée du tournage, veiller à une gestion correcte des déchets et donner la priorité à la récupération et au recyclage des matériaux plutôt qu'à leur élimination, réduisant ainsi l'impact de la production de films sur l'environnement.

EXIGENCES

Implémenter une collecte différenciée des déchets sur chaque plateau :

Équiper les zones situées sur le plateau et dans le camp de base de poubelles désignées, qui indiquent clairement leur utilisation et permettent de les distinguer facilement.

Informers les membres de l'équipe de la réglementation en vigueur en matière d'élimination des déchets.

Éliminer les déchets conformément à la loi.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Fournir une documentation photographique attestant de l'équipement de chaque plateau d'installations d'élimination des déchets différenciées.

Produire les originaux ou des copies des contrats conclus avec les entreprises qui ont collecté les déchets et leurs factures.

F. Communication



Objectifs

La promotion d'activités de communication liées à la production cinématographique permettant de diffuser publiquement l'adoption par l'industrie des bonnes pratiques en matière de développement durable.

Sensibilisation du public aux questions de durabilité environnementale.

EXIGENCES

La mise en œuvre d'initiatives diverses pour la communication des bonnes pratiques adoptées afin de rendre la production de film durable, dans le but de sensibiliser davantage le public aux questions relatives à la durabilité environnementale.

La communication des initiatives de développement durable peut inclure :

- L'insertion, dans le dossier de presse du film, de documents attestant des mesures vertes prises.
- La production d'une bande-annonce, clip, making of présentant les bonnes pratiques en matière de développement durable adoptées.
- Autres initiatives vérifiables proposées par la société de production.

PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Produire les originaux ou des copies de :

- Document illustratif à insérer dans le dossier de presse et/ou
- Bande-annonce / clip / coulisses et preuve de sa diffusion et/ou
- Autres documents pertinents.

Travail réalisé à l'initiative de et en partenariat avec la *Trentino Film Commission*,
membre du groupe de travail *Greenregio*
et en collaboration avec le groupe de travail européen *Interreg Greenscreen*





wallimage_{sa}

Wallimage sa
6, rue du Onze Novembre - 7000 Mons
Tél. +32 (0)65 40 40 34 - Fax +32 (0)65 40 40 39
info@wallimage.be – www.wallimage.be